(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 201 861 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
04.04.2012 Bulletin 2012/14

(21) Numéro de dépôt: **09179804.1**

(22) Date de dépôt: **18.12.2009**

(51) Int Cl.:
A47B 47/00 *(2006.01)* ***A47B 96/06*** *(2006.01)*

(54) **Meuble**

Möbelstück

Piece of furniture

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **23.12.2008 FR 0858992**

(43) Date de publication de la demande:
30.06.2010 Bulletin 2010/26

(73) Titulaire: **ROSET S.A.**
01470 Serrières de Briord (FR)

(72) Inventeur: **Bauchet, François**
75011, PARIS (FR)

(74) Mandataire: **Bratel, Gérard et al**
Cabinet Germain & Maureau
12, rue Boileau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(56) Documents cités:
WO-A-2006/011250
FR-E- 92 953
GB-A- 2 323 588
US-A- 3 285 444
US-A- 4 232 916
US-B1- 6 520 095

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 201 861 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] L'invention concerne un meuble, par exemple une bibliothèque ou une commode.

[0002] Il est connu de réaliser des meubles par assemblage de parois verticales latérales et de parois horizontales supérieure et inférieure. L'assemblage entre les parois est classiquement réalisé par vissage. Des plots supports sont montés sur les faces internes des parois verticales et font saillie à l'intérieur du volume du meuble, des étagères étant montées sur les plots supports.

[0003] Les plots précités sont généralement visibles par un utilisateur, de même que les vis utilisées pour l'assemblage. En outre, un tel meuble présente nécessairement une forme parallélépipédique, les angles ne pouvant par exemple pas être arrondis. Un tel meuble est donc limité esthétiquement.

[0004] En outre, l'amélioration de l'esthétique d'un meuble est généralement effectuée au détriment de la simplicité de fabrication et de montage.

[0005] Le document WO 2006/011250 concerne un module de meuble, de forme tubulaire constitué par deux demi-modules dont les bords en regard des panneaux latéraux sont réunis en étant emboités dans des pièces de liaison qui dépassent tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du module.

[0006] Le document US 3 285 444 décrit un meuble réalisé à partir de panneaux assemblés les uns aux autres par l'intermédiaire d'éléments de liaisons formés par des profilés dans lesquels les bords des panneaux sont emboités. Ces profilés sont visibles tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du meuble.

[0007] L'invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un meuble esthétique, qui soit en outre facile à fabriquer et à monter.

[0008] A cet effet, l'invention concerne un meuble, comportant un volume délimité par au moins une première et une seconde parois sensiblement parallèles l'une par rapport à l'autre, ainsi qu'au moins une paroi d'extrémité, caractérisé en ce que la paroi d'extrémité comporte une base à partir de laquelle s'étendent une première et une seconde branches, disposées respectivement dans le prolongement de la première et de la seconde parois, l'extrémité de la première, respectivement de la seconde branche, présente une forme en créneau, l'extrémité correspondante de la première, respectivement de la seconde paroi présentant une forme complémentaire en créneau. L'extrémité libre de la première branche, respectivement de la seconde branche, étant fixée sur l'extrémité correspondante de la première paroi, respectivement de la seconde paroi, au niveau d'une zone de jonction, par l'intermédiaire d'un premier, respectivement d'un second élément de jonction faisant saillie à l'intérieur du volume, ledit meuble comportant au moins une étagère reposant sur le premier et sur le second éléments de jonction, ladite étagère présente un logement à l'intérieur duquel sont logés les éléments de jonction.

[0009] De cette manière, la paroi d'extrémité peut, si nécessaire, présenter un arrondi entre la base et chacune des branches. En outre, les éléments de jonction étant logés dans les étagères, ceux-ci ne sont pas visibles par un utilisateur. L'esthétique du meuble est donc améliorée.

[0010] En outre, les éléments de jonction servent également au support des étagères, de sorte que le montage du meuble est simplifié.

[0011] La forme en créneau augmente la résistance mécanique de la zone de jonction et confère un aspect esthétique particulier au meuble. Le créneau permet également d'éviter de superposer des épaisseurs de tôle lors d'un soyage où les plots d'une tôle extérieure traverseraient une tôle intérieure. Préférentiellement, chaque élément de jonction présente une forme générale allongée, s'étendant le long de la zone de jonction correspondante.

[0012] Selon une possibilité de l'invention, la première et la seconde parois comportent chacune au moins un plot s'étendant dans le volume, la première et la seconde branches comportant également chacune au moins un plot s'étendant dans le volume, chaque élément de jonction comporte au moins deux trous dans lesquels sont insérés les plots correspondants.

[0013] On évite ainsi d'utiliser des vis ou des boulons traversant les premières et secondes parois, dont la tête et l'empreinte sont visibles depuis l'extérieur du meuble.

[0014] En outre, l'avantage de la construction en créneau est d'aligner les plots sur un axe, de sorte que la largeur de l'élément de liaison peut être réduite.

[0015] Avantageusement, chaque plot présente une extrémité filetée, l'élément de jonction étant fixé par boulonnage sur lesdits plots.

[0016] Préférentiellement, le meuble présente une face avant et une face arrière, par exemple munie d'un fond, l'étagère présentant une base à partir de laquelle s'étend un rebord délimitant avec la base le logement dans lequel sont logés les éléments de jonction, ledit rebord étant disposé du côté de la face avant du meuble.

[0017] Selon une possibilité de l'invention, les première et seconde parois, la paroi d'extrémité et/ou l'étagère sont réalisés en tôle.

[0018] Les différents composants peuvent alors être réalisés simplement, par découpage et par pliage.

[0019] De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples, plusieurs formes de réalisation de ce meuble.

Figure 1 est une vue en perspective d'une première forme de réalisation de l'invention;

Figure 2 est une vue partielle, en perspective, de la zone de jonction entre la paroi d'extrémité et la première paroi ;

Figure 3 et une vue correspondant à la figure 2, dans laquelle l'élément de jonction est monté sur les plots ;

Figure 4 est une vue en perspective d'une deuxième

forme de réalisation de l'invention ;
Figure 5 et 6 sont respectivement des vues de face et de côté, de cette deuxième forme de réalisation ;
Figures 7 et 8 sont des vues de côté et de face d'une troisième forme de réalisation de ce meuble ;
Figure 9 et 10 sont des vues correspondant aux figures 7 et 8, d'une quatrième forme de réalisation de ce meuble ;
Figures 11 et 12 sont des vues correspondant aux figures 7 et 8, d'une cinquième forme de réalisation de ce meuble.
Figure 13 est une vue partielle d'une zone de jonction suivant une autre forme de réalisation, sans créneau.

[0020] Le meuble selon l'invention comporte une première et seconde parois verticales 1, 2, présentant chacune une extrémité inférieure 3 et une extrémité supérieure 4.

[0021] Les extrémités inférieures 3 sont reliées l'une à l'autre par une paroi d'extrémité inférieure 5, les extrémités supérieures 4 étant reliées l'une à l'autre par une paroi d'extrémité supérieure 6.

[0022] La paroi d'extrémité supérieure 6 présente une forme générale en U comportant une base 7 à partir de laquelle s'étendent une première et une seconde branches 8, 9.

[0023] La première et la seconde branches 8, 9 s'étendant respectivement dans le prolongement de la première et de la seconde parois verticales 1, 2.

[0024] Plus particulièrement, la liaison 10 entre chaque branche 8, 9 et la base 7 est de forme générale arrondie.

[0025] Les parois verticales 1, 2 et les parois d'extrémité 5, 6 sont réalisées en tôle et délimitent un volume 11 dans lequel sont montées des étagères 12.

[0026] Le meuble comporte en outre une face avant ouverte et une face arrière, fermée par un fond 13. Comme cela est connu en soi, la face avant peut être fermée à l'aide d'une porte ou d'un tiroir, comme cela est représenté à la figure 8.

[0027] On s'intéressera plus particulièrement à la zone de jonction entre les première et seconde parois 1, 2 et la paroi d'extrémité supérieure 6.

[0028] Cette zone de jonction est représentée plus particulièrement aux figures 2 et 3.

[0029] Comme cela est représenté sur ces figures, l'extrémité libre 14 de chaque branche 8, 9 présente une forme en créneau délimitant une pluralité de dents 15, l'extrémité supérieure 4 des premier et seconde parois 1, 2 présentant une forme complémentaire en créneau, les dents 16 de celle-ci étant imbriquées dans les dents 15.

[0030] Certaines des dents 15, 16 sont équipées de goujons 17 cylindriques faisant saillie perpendiculairement au plan de la première ou de la seconde paroi 1, 2, en direction de la paroi verticale 1, 2 opposée, c'est-à-dire à l'intérieur du volume 11 du meuble. Les goujons 17 sont disposés à la fois sur des dents 15 appartenant à la paroi d'extrémité supérieure 6 et sur des dents 16 appartenant aux parois verticales 1, 2. L'extrémité libre des goujons 17 est filetée.

[0031] Le nombre et la position des goujons 17 peuvent être ajustés. Un grand nombre de goujons apporte une grande résistance mécanique. L'avantage de la construction en créneau permet d'aligner les goujons sur un axe A (figure 1), de sorte que la largeur du tasseau peut être réduite. Par voie de conséquence, l'épaisseur de l'étagère peut également être réduite.

[0032] Comme cela est représenté à la figure 3, un élément de liaison 18 est monté sur chaque zone de liaison.

[0033] L'élément de liaison se présente sous la forme d'un tasseau 18 allongé, s'étendant le long de la zone de liaison. Le tasseau 18 comporte une pluralité de trous, dans lesquels sont insérés les goujons 17, chaque trou comportant en outre un lamage 19 destiné à noyer un écrou (non représenté) vissé sur l'extrémité filetée des goujons 17.

[0034] Le tasseau 18 permet ainsi de relier mécaniquement la paroi d'extrémité supérieure 6 aux parois verticales 1, 2.

[0035] Chaque tasseau 18 comporte en outre au moins un, préférentiellement deux moyens d'encliquetage 20 constituant un arrêt en translation invisible de l'étagère.

[0036] Comme vu précédemment, une pluralité d'étagères 12 sont montées sur les parois verticales 1, 2

[0037] En particulier, une étagère 21 est montée au niveau de la zone de jonction. Cette étagère comporte un premier et un second chant latéraux 22, 23 (figure 4) prenant appui respectivement sur l'élément de liaison 18 situé du côté de la première paroi verticale 1 et sur l'élément de liaison 18 situé du côté de la seconde paroi verticale 2.

[0038] L'étagère 21 est réalisée en tôle ou à partir d'un panneau et comporte une base horizontale 24 présentant un chant arrière, situé du côté du fond 13, et un chant avant 25 (figure 1). Une rainure est réalisée dans chaque chant latéral 22, 23, ladite rainure ne débouchant pas au niveau du chant avant 25.

[0039] En outre, chaque chant latéral 22, 23 est équipé de moyens d'encliquetage additionnels conçus pour coopérer avec les moyens d'encliquetage 20 des tasseaux correspondants 18.

[0040] Les tasseaux correspondants 18 sont insérés dans les rainures des chants latéraux. Ainsi, après la pose de l'étagère 21, les tasseaux 18 sont complètement invisibles. Les moyens d'encliquetage 20 coopèrent les uns avec les autres, de manière à maintenir en position ladite étagère 21.

[0041] Le meuble comporte en outre, hors de la zone de jonction précitée, des étagères 12 de structure identique, fixées à l'aide de tasseaux et de moyens d'encliquetage similaires à ceux décrit précédemment.

[0042] La paroi d'extrémité inférieure 5, quant à elle,

peut être fixée par tout moyen connu aux parois verticales 1, 2.

[0043] Selon une forme de réalisation non représentée, les goujons 17 peuvent être emmanchés à force dans des trous ménagés dans les tasseaux 18.

[0044] Une autre forme de réalisation est représentée aux figures 4 à 6. Celle-ci est similaire à celle présentée précédemment, le meuble présentant toutefois un plus grand nombre d'étagères 12 ainsi que, en vue de côté, un rétrécissement au niveau de l'extrémité inférieure 3.

[0045] Les figures 7 à 12 représentent d'autres formes de réalisation dans lequel le meuble peut être équipé d'une pluralité de tiroirs ou portes 27 et présenter différentes hauteurs.

[0046] Dans chacune des formes de réalisation présentées ci-dessus, la zone de jonction présente une forme en créneau.

[0047] Toutefois, comme illustré à la figure 13, les extrémités 14 des branches 8, 9 et les extrémités 4 des parois verticales 1, 2 pourraient être formées par un bord horizontal droit 28.

[0048] Dans cette forme de réalisation, de la même manière que précédemment, les goujons 17 s'étendent au niveau de chaque extrémité 4, 14, les tasseaux présentant une série de trous destinés à accueillir les goujons 17. Dans ce cas toutefois, les goujons 17 ne peuvent pas tous être alignés suivant un axe, la largeur du tasseau 18 étant nécessairement plus importante.

[0049] Comme il va de soi l'invention ne se limite pas aux seules formes de réalisation de ce dispositif de jeu, décrites ci-dessus à titre d'exemples, mais elle embrasse au contraire toutes les variantes.

Revendications

1. Meuble, comportant un volume (11) délimité par au moins une première et une seconde parois (1, 2) sensiblement parallèles l'une par rapport à l'autre, ainsi qu'au moins une paroi d'extrémité (5, 6), **caractérisé en ce que** la paroi d'extrémité (6) comporte une base (7) à partir de laquelle s'étendent une première et une seconde branches (8, 9), disposées respectivement dans le prolongement de la première et de la seconde parois (1, 2), l'extrémité (14) de la première (8), respectivement de la seconde branche (9), présente une forme en créneau, l'extrémité correspondante (4) de la première (1), respectivement de la seconde paroi (2) présentant une forme complémentaire en créneau, l'extrémité libre (14) de la première branche (8), respectivement de la seconde branche (9), étant fixée sur l'extrémité correspondante (4) de la première paroi (1), respectivement de la seconde paroi (2), au niveau d'une zone de jonction, par l'intermédiaire d'un premier, respectivement d'un second élément de jonction (18) faisant saillie à l'intérieur du volume (11), ledit meuble comportant au moins une étagère (21) reposant sur le premier et sur le second éléments de jonction (18), ladite étagère (21) présente un logement à l'intérieur duquel sont logés les éléments de jonction (18).

2. Meuble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** chaque élément de jonction (18) présente une forme générale allongée, s'étendant le long de la zone de jonction correspondante.

3. Meuble selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** la première et la seconde parois (1, 2) comportent chacune au moins un plot (17) s'étendant dans le volume (11), la première et la seconde branches (8, 9) comportant également chacune au moins un plot (17) s'étendant dans le volume (11), chaque élément de jonction (18) comporte au moins deux trous dans lesquels sont insérés les plots correspondants (17).

4. Meuble selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** chaque plot (17) présente une extrémité filetée, l'élément de jonction (18) étant fixé par boulonnage sur lesdits plots (17).

5. Meuble selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce qu'**il présente une face avant et une face arrière munie d'un fond (13), l'étagère (21) présentant une base (24) à partir de laquelle s'étend, du côté de la face avant, un rebord (25) délimitant avec la base (24) le logement dans lequel sont logés les éléments de jonction (18), ledit rebord (25) étant disposé du côté de la face avant du meuble.

6. Meuble selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce** l'étagère (21) est fixée par encliquetage à au moins un des éléments de jonction (18).

7. Meuble selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** les première et seconde parois (1, 2), la paroi d'extrémité (6) et/ou l'étagère (21) sont réalisés en tôle.

Claims

1. A piece of furniture, including a space (11) delimited by at least one first and second walls (1,2) substantially parallel to each other, as well as at least one end wall (5, 6), **characterized in that** the end wall (6) includes a base (7) from which extend first and second branches (8, 9) respectively positioned in the extension of the first and second walls (1,2), the end (14) of the first (8), respectively of the second branch (9), has a notched shape, the corresponding end (4) of the first (1), respectively of the second wall (2) having a matching notched shape, the free end (14) of the first branch (8), respectively of the second branch (9), being attached onto the corresponding

end (4) of the first wall (1), respectively of the second wall (2), at a junction area, via a first, respectively a second junction element (18) protruding inside the space (11), said piece of furniture including at least one shelf (21) resting on the first and on the second junction elements (18), said shelf (21) has a housing inside which the junction elements (18) are housed.

2. The piece of furniture, according to claim 1, **characterized in that** each junction element (18) has a general elongated shape, extending along the corresponding junction area.

3. The piece of furniture, according to one of claims 1 and 2, **characterized in that** the first and second walls (1, 2) each include at least one stud (17) extending in the space (11), the first and second branches (8, 9) also each include at least one stud (17) extending in the space (11), each junction element (18) includes at least two holes into which the corresponding studs (17) are inserted.

4. The piece of furniture, according to claim 3, **characterized in that** each stud (17) has a threaded end, the junction element (18) being attached by bolting on said studs (17).

5. The piece of furniture according to one of claims 1 to 4, **characterized in that** it has a front face and a rear face provided with a bottom (13), the shelf (21) having a base (24), from which extends on the front face side, a rim (25) delimiting with the base (24) the housing in which the junction elements (18) are housed, said rim (25) being positioned on the front face side of the piece of furniture.

6. The piece of furniture according to one of claims 1 to 5, **characterized in that** the shelf (21) is snap-fastened to at least one of the junction elements (18).

7. The piece of furniture according to one of claims 1 to 6, **characterized in that** the first and second walls (1, 2), the end wall (6) and/or the shelf (21) are made in metal sheet.

Patentansprüche

1. Möbel, das ein Volumen (11) aufweist, das von mindestens einer ersten und einer zweiten, zueinander etwa parallelen Wand (1, 2) begrenzt wird sowie von mindestens einer Endwand (5, 6), **dadurch gekennzeichnet, dass** die Endwand (6) eine Basis (7) aufweist, ab der sich ein erster und ein zweiter Flügel (8, 9) erstrecken, die jeweils in Verlängerung der ersten und der zweiten Wand (1, 2) angeordnet sind, wobei das Ende (14) des ersten (8) beziehungsweise des zweiten Flügels (9) eine Zackenform aufweist, wobei das entsprechende Ende (4) der ersten (1) beziehungsweise der zweiten Wand (2) eine komplementäre Zackenform aufweist, wobei das freie Ende (14) des ersten Flügels (8) beziehungsweise des zweiten Flügels (9) auf dem entsprechenden Ende (4) der ersten Wand (1) beziehungsweise der zweiten Wand (2) über ein erstes beziehungsweise ein zweites Verbindungselement (18), das in das Innere des Volumens (11) hineinragt, auf Ebene einer Verbindungszone befestigt ist, wobei das Möbel mindestens ein Regalbrett (21) aufweist, das auf dem ersten und auf dem zweiten Verbindungselement (18) aufliegt, wobei das Regalbrett (21) eine Aufnahme aufweist, in der die Verbindungselemente (18) untergebracht sind.

2. Möbel nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes Verbindungselement (18) eine allgemein längliche Form aufweist, die sich entlang der entsprechenden Verbindungszone erstreckt.

3. Möbel nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste und die zweite Wand (1, 2) jeweils mindestens einen Zapfen (17) aufweisen, der sich in das Volumen (11) erstreckt, wobei der erste und der zweite Flügel (8, 9) ebenfalls jeweils mindestens einen Zapfen (17) aufweisen, der sich in das Volumen (11) erstreckt, wobei jedes Verbindungselement (18) mindestens zwei Löcher aufweist, in die die entsprechenden Zapfen (17) eingeführt sind.

4. Möbel nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** jeder Zapfen (17) ein Ende mit Gewinde aufweist, wobei das Verbindungselement (18) durch Schraubverbindung auf den Zapfen (17) befestigt ist.

5. Möbel nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** es eine Vorderseite und eine mit einer Rückwand (13) ausgestattete Rückseite aufweist, wobei das Regalbrett (21) eine Basis (24) aufweist, ab der sich auf der Vorderseite eine Kante (25) erstreckt, die mit der Basis (24) die Aufnahme begrenzt, in der die Verbindungselemente (18) untergebracht sind, wobei die Kante (25) auf der Vorderseite des Möbels angeordnet ist.

6. Möbel nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Regalbrett (21) durch Rasten an mindestens einem der Verbindungselemente (18) befestigt ist.

7. Möbel nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste und zweite Wand (1, 2), die Endwand (6) und/oder das Regalbrett (21) aus Blech hergestellt sind.

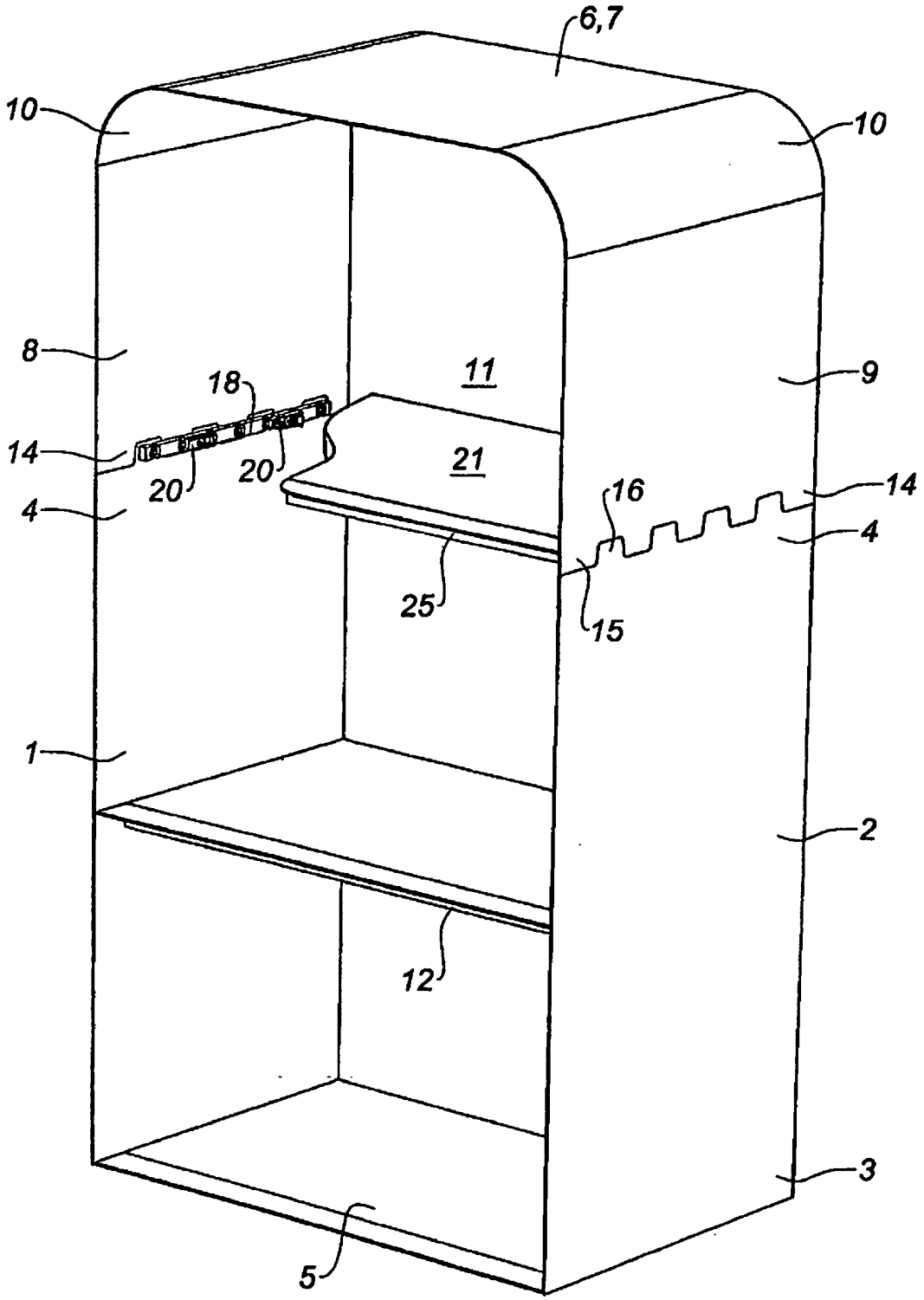


Fig. 1

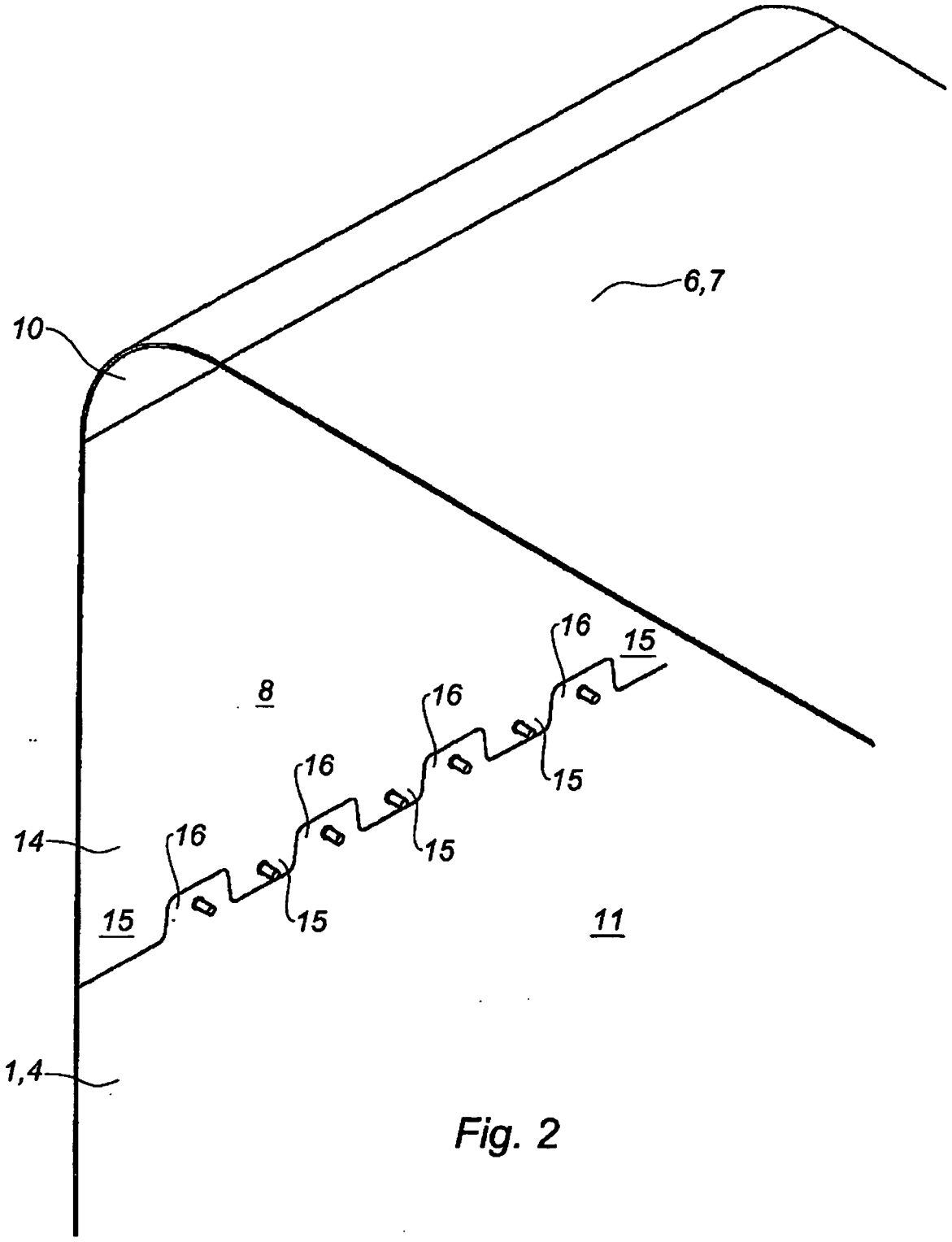


Fig. 2

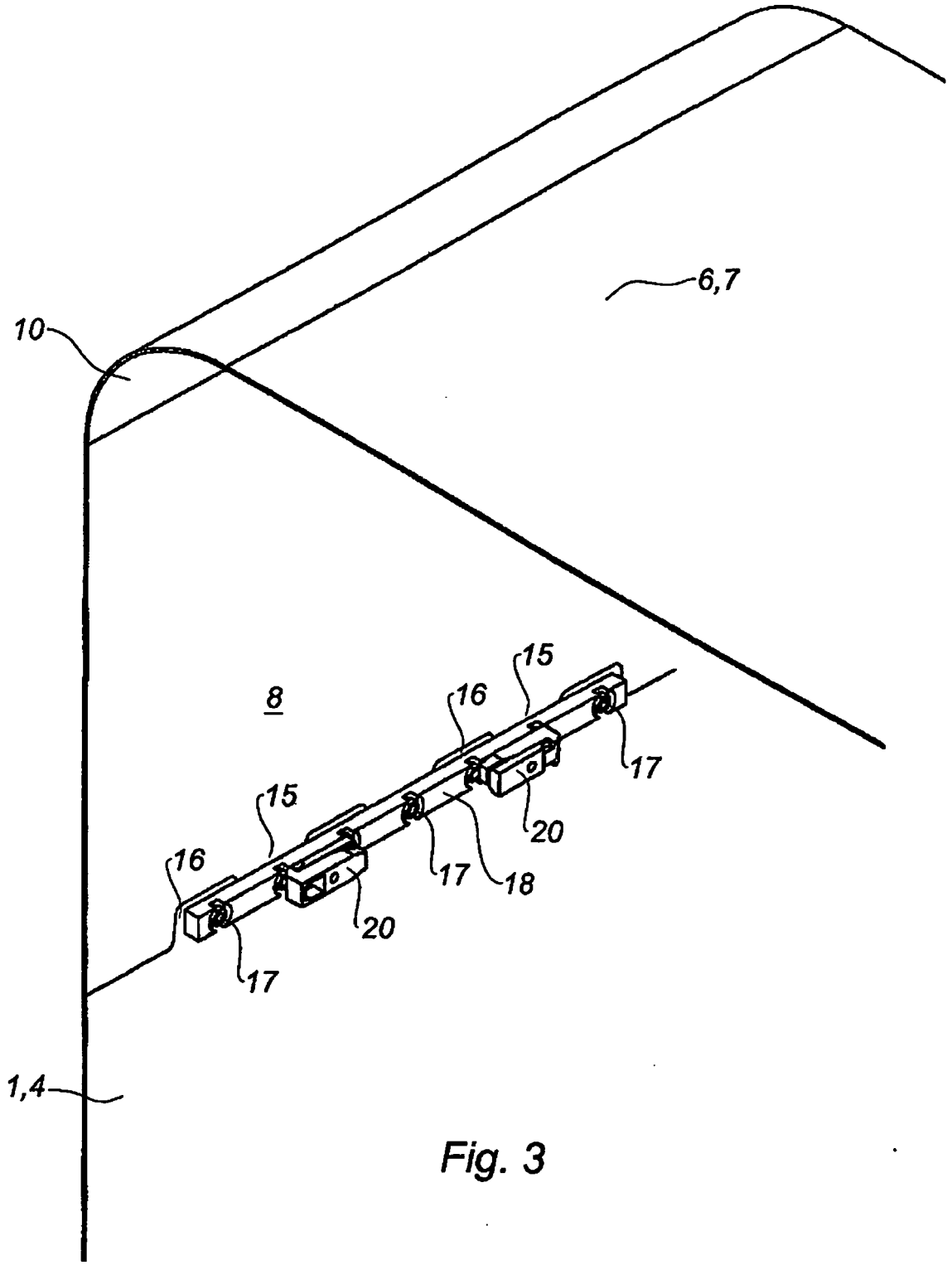


Fig. 3

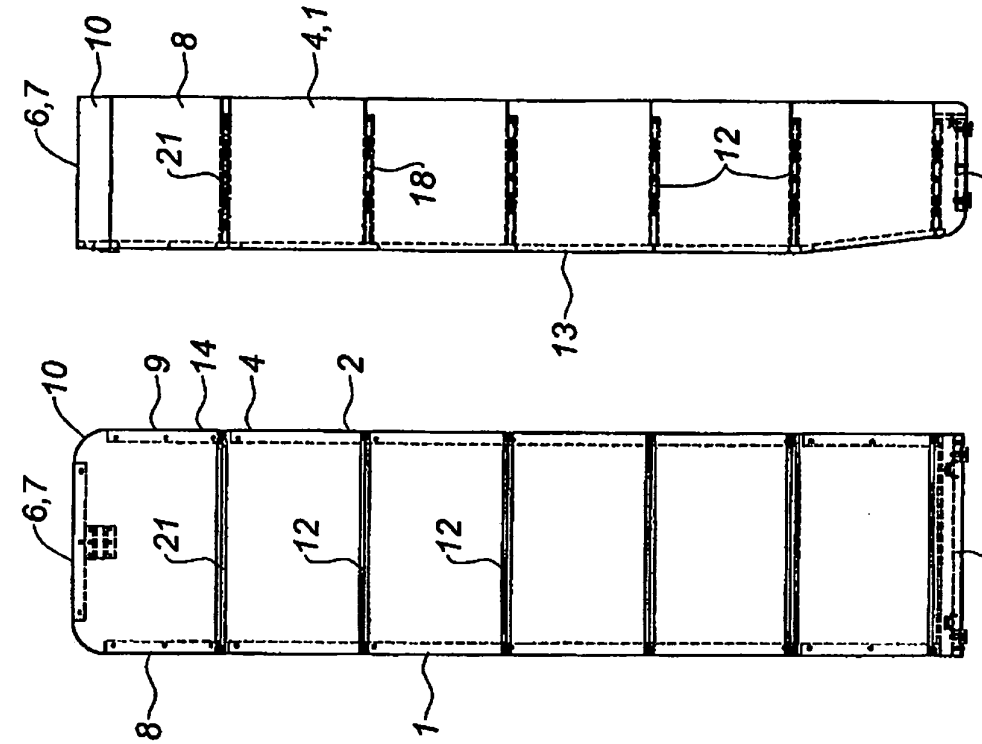


Fig. 6

Fig. 5

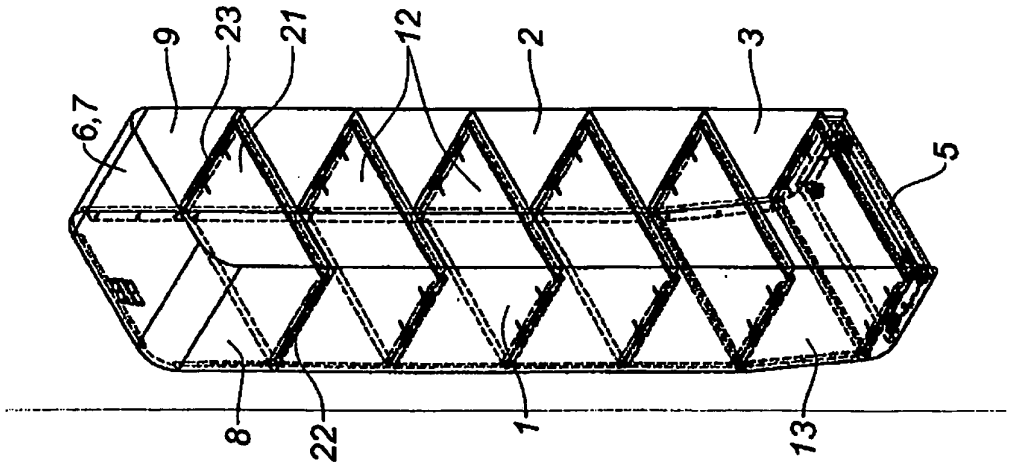


Fig. 4

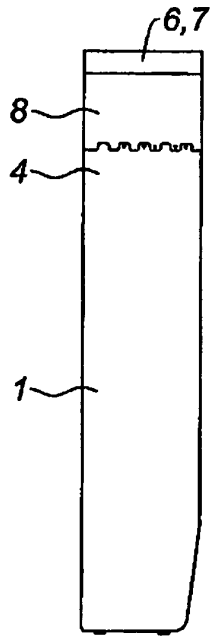


Fig. 7

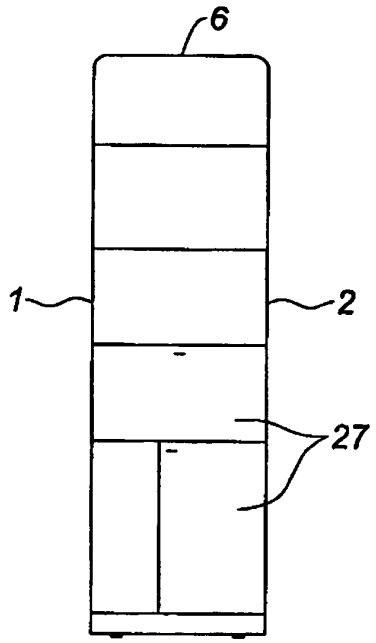


Fig. 8

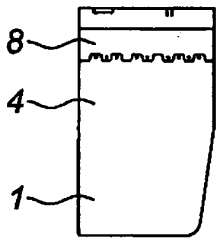


Fig. 9

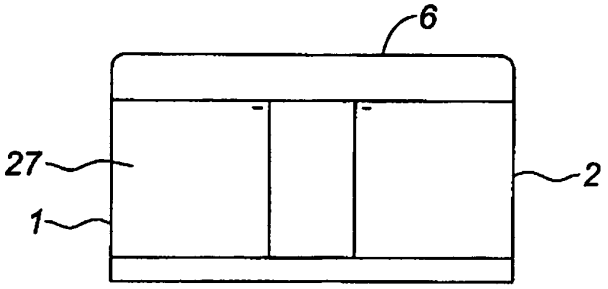


Fig. 10

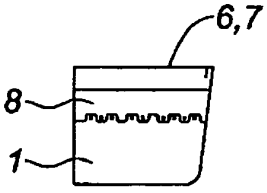


Fig. 11

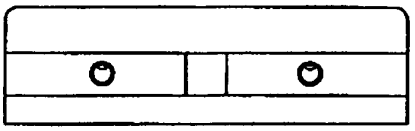


Fig. 12

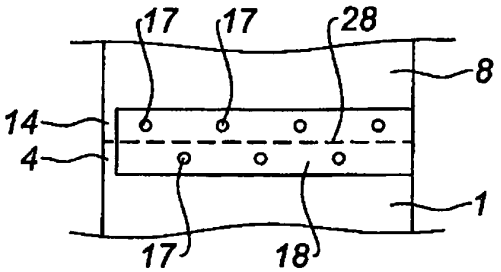


Fig. 13

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2006011250 A **[0005]**
- US 3285444 A **[0006]**